

PROJETS EDUCATIFS, PEDAGOGIQUES ET FONCTIONNEMENT SERVICE ANIMATION JEUNESSE

COMMUNE DE PEAULE

Département du Morbihan

Service Animation Jeunesse

Mairie de Péaule rue Saint Michel - 56130 PEAULE

02 97 42 82 08

animation@peaule.fr

SOMMAIRE

I. Le projet éducatif de la commune	p.3
II. Le projet pédagogique des différents temps d'accueils	p.4 à 6
III. Le projet de fonctionnement du pôle enfance jeunesse et de la restauration scolaire	p.7 à 12
A. Présentation de l'accueil	p.7 à 9
1. La structure	
2. Le personnel	
3. Le public	
4. La famille	
B. Le fonctionnement	p.9 à 11
1. Le rythme	
2. L'organisation de la journée type	
L'accueil des enfants	
Le repas	
Le temps calme	
Le temps de sieste	
Le goûter	
Les activités, grands jeux, journées festives et sorties	
L'aménagement des espaces	
C. Dossier famille et enfant et réglementation	p.11 à 12
1. Dossier famille et enfant	
2. Réglementation	
Santé	
Evacuation	

I. Le projet éducatif de la commune

La commune de Péaule est ancrée entre la mer et l'intérieur des terres, constituant ainsi un relais entre le littoral et l'intérieur. Sa population de travailleurs est essentiellement constituée d'ouvriers et de travailleurs de la classe moyenne, avec une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans. La vie sociale de la commune dépend de différentes associations installées sur le territoire, ainsi que de la structure sociale éducative de celle-ci.

La Mairie de Péaule a mis en place pour répondre aux besoins des habitants des accueils périscolaires, extrascolaires et espace jeunes en accord avec les objectifs communaux :

_L'accès au service à la personne sur la commune,

_Proposer une structure sociale éducative.

A ce jour, Péaule propose une structure sociale éducative qui couvre l'enfance et la jeunesse. Le projet éducatif vise à défendre 2 objectifs :

- ⇒ La prévention,
- ⇒ L'épanouissement des jeunes.

_La prévention est un objectif capital pour freiner les comportements pouvant porter atteinte aux jeunes. Les buts sont :

- ⇒ D'amener les jeunes, les enfants à la conception ou la participation d'actions, de projets qui leur permettront de construire leur propre personnalité,
- ⇒ Accompagner les parents dans l'éducation au sens large (valeurs, règles de vie...)
- ⇒ En plus, avec l'aide du personnel encadrant, la structure sociale éducative permet aux jeunes et aux enfants de se détendre en sécurité ailleurs qu'à la maison,
- ⇒ Il permet aussi de provoquer la rencontre de l'enfant et du jeune avec des personnes, des situations, des lieux, des modes de vie autres que ceux dont il a l'habitude.

_L'épanouissement qui est le deuxième objectif éducatif de cette structure, vise :

- ⇒ A mener les enfants et les jeunes à la découverte pour permettre d'élargir leurs perspectives sur le monde, le loisir et le jeu,
- ⇒ L'enrichissement du champ d'expérience de l'enfant et du jeune par l'apport de matériaux-outils-éléments culturels et sportifs qui ne lui sont pas toujours habituels,
- ⇒ L'accès pour tous aux structures éducatives sociales de la commune. De part ce fait, on favorise la mixité sociale, sans alimenter de frustrations chez certains enfants qui ne pourraient pas avoir accès à ces services. Pour cela une politique tarifaire est mise en place.

II. Le projet pédagogique des différents temps d'accueils

Le projet pédagogique des différents temps d'accueils s'appuie sur ces valeurs éducatives pour défendre deux buts :

- ⇒ La responsabilisation des enfants dans **ses actes, la vie quotidienne et collective**,
- ⇒ L'épanouissement des enfants par **l'ouverture d'esprit** dans **la découverte des autres**, du monde, de la culture....

Pour cela, voici les objectifs et les moyens correspondants à ces 2 buts :

Les objectifs, permettant d'atteindre la responsabilisation de l'enfant :

○ Faire que l'enfant se responsabilise à la vie collective et quotidienne avec les moyens suivants :

- Il devra être provoqué ou mis en place des situations qui favorisent la prise en charge des enfants par d'autres enfants, ou jeunes :
 - ✓ Pour que chaque enfant trouve sa place dans une activité, il pourra être soit joueur, soit arbitre ou participer à l'encadrement en fonction de ses choix, des besoins de l'activité, et de la sécurité de chacun,
 - ✓ Les jeunes seront incités à participer le plus activement possible à la vie collective et quotidienne. Ainsi, ils montreront l'exemple et aideront les plus jeunes dans des tâches qui ne leurs sont pas encore accessible.
- Les enfants doivent participer activement au rangement et aux tâches ménagères :
 - ✓ Après les repas, les goûters, les enfants seront sollicités pour que les volontaires puissent aider les animateurs au rangement et au nettoyage,
 - ✓ A la fin de chaque activité, le rangement fera partie intégrante de celle-ci. Chaque enfant qui participe à une activité s'engage donc à effectuer aussi le rangement du matériel utilisé,

Pause méridienne à la restauration scolaire :

- ✓ Les maternelles doivent dans la mesure du possible retirer, suspendre et remettre et fermer leur veste.
A la fin de chaque repas les maternelles doivent débarrasser leur table en amenant en bout de table : les couverts, les assiettes et les verres.
- ✓ Les primaires doivent placer leur veste sur leur chaise.
Le repas des primaires est organisé sous forme de self, les enfants doivent vider leur plateau sur la desserte.
- Il doit être mis en place des activités par ou avec l'enfant pour favoriser l'auto-sécurisation et le partage.
 - ✓ Certaines activités seront mises en place avec les enfants ou directement à l'initiative des enfants qui devront dans ce cas tenir compte avec l'aide des animateurs des contraintes inhérentes à la réglementation et à la sécurité,
 - ✓ Les plus âgés seront directement sollicités pour l'organisation de certaines activités, comme pour les mini-camps, dans le même respect des règles de sécurité et de la réglementation.

Pause méridienne à la restauration scolaire :

- ✓ Les maternelles doivent apprendre à partager, prendre une tranche de pain à la fois, ne pas se resservir en eau si tout le monde n'a pas été servi...
- ✓ Les primaires doivent s'entraider et partager, par exemple ceux qui se servent à boire seuls, doivent proposer aux autres de la table s'ils souhaitent de l'eau...

○ **Faire que l'enfant prenne ses propres responsabilités, de la manière suivante :**

- En favorisant la discussion entre l'encadrant et l'enfant, pour que ce dernier s'auto évalue, et choisisse une réparation ou une sanction à ses fautes :
 - ✓ Après évaluation entre les animateurs et le directeur, les fautes des enfants, si elles ont été jugées suffisamment importantes, devront faire l'objet d'une discussion entre l'adulte et l'enfant. Au cours de celle-ci, l'enfant devra lui-même proposer une réparation ou une sanction à ses fautes,
- En favorisant la prise d'initiatives personnelles des enfants.
 - ✓ Pour cela, sous le contrôle des animateurs, les enfants sont amenés dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire, à décider individuellement de leurs actions. Si celles-ci ne sont pas compatibles avec le fonctionnement du groupe, ses initiatives après explication, ne seront pas mises en place.

○ **Faire que l'enfant prenne conscience des règles en :**

- En favorisant la compréhension et l'application des règles de vie, d'hygiène et de sécurité.
 - ✓ Les enfants devront avoir connaissances des règles de vie et de sécurité des accueils par l'affichage de celles-ci, mais aussi par l'information directe des animateurs sur celles-ci,
 - ✓ Il devra être mis en place une organisation récurrente sur chaque temps pour favoriser par les enfants et en particulier les plus jeunes, l'acquisition et l'application des règles de vie et d'hygiène. Ils seront aussi sensibilisés à l'équilibre alimentaire (composition des menus, affichage ludique avec un code couleurs vert : fruits et légumes, marron : féculents, céréales ou légumes secs, rouge : protéines, bleu : produits laitiers).

Les objectifs visant à atteindre l'épanouissement :

○ **Faire que l'enfant trouve une ouverture culturelle et d'esprit par :**

- La mise en place d'activités qui permettent de découvrir l'autre différemment pour favoriser **le développement social** de l'enfant :
 - ✓ Il sera proposé des activités qui permettront de rencontrer d'autres personnes ou différemment des personnes déjà connues, sur d'autres lieux. Des rencontres inter-centres pourront par exemple être proposées.
 - ✓ Les atouts, les talents de chaque enfant et en particulier de ceux qui peuvent être mis à l'écart d'un groupe devront être mis en avant pour favoriser leur intégration.

- ✓ La mixité sera la règle pour les activités des enfants, dans la mesure où celle-ci ne contrevient pas à la sécurité morale et affective de l'enfant.
- La mise en place d'une diversité des activités pour aider **le développement culturel** de l'enfant :
 - ✓ A cet effet, il sera proposé aux enfants dans chaque programmation, un panel le plus large possible d'activités.
 - ✓ Il sera programmé des activités qui ne sont pas proposées déjà sur la commune par les autres acteurs locaux de l'éducation des enfants.
- **Faire que l'enfant se trouve dans un environnement convivial et favorise ses relations :**
 - En favorisant l'écoute des autres :
 - ✓ Les enfants devront respecter des règles de vie en lien avec la vie de groupe, ils devront apprendre à écouter les autres enfants et adultes, parler sans crier et ne pas couper la parole.
 - En évoluant dans un cadre convivial :
 - ✓ Du mobilier adapté sera mis à leur disposition (tables, chaises, meubles et jeux) en fonction de l'âge et de la taille des enfants. Nous permettrons aux enfants de s'installer avec leurs copains dès que possible y compris à la restauration scolaire.
 - En proposant un choix qui crée l'envie de faire, d'être inactif ou de découvrir :
 - ✓ Les enfants pourront faire les activités proposées ou décider de ne rien faire. Dans le cas où ils choisissent d'être inactif, un espace leur sera dédié mais en aucun cas ils devront gêner le reste du groupe.

L'accueil de loisirs périscolaire des mercredis s'inscrit dans le cadre du PEDT du plan mercredi mis en place sur ce temps d'accueil.

III. Le projet de fonctionnement du pôle enfance jeunesse

A. PRESENTATION DE L'ACCUEIL

1. La structure

Le pôle enfance jeunesse est un bâtiment communal qui permet d'accueillir les enfants tout au long de l'année pour l'accueil périscolaire (matin et soir), l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et l'accueil extrascolaire des vacances.

Le pôle enfance jeunesse permet également d'accueillir les enfants sur le temps scolaire à partir du CM2 et jusqu'à 17 ans (mercredi après-midi en accueil libre), ainsi que de 10 à 17 ans pendant les vacances.

Les locaux ont été conçus et aménagés pour répondre à la réglementation et aux besoins des enfants suivant leurs âges. Chaque salle a un accès direct vers l'extérieur, un sanitaire et dispose d'un placard de rangement. Les couleurs et aménagements ont été choisis pour permettre aux enfants et encadrants, de se sentir dans une ambiance accueillante et calme, avec du mobilier le plus ergonomique possible.

Les entrées au bâtiment sont dissociées, une entrée famille et une entrée spécialement conçue pour les enfants et jeunes de 10 à 17 ans.

Un dernier accès au bâtiment est visible le long de la rue Saint Michel mais est exclusivement réservé au personnel ou accès technique.

Les extérieurs ont été réfléchis autour des mêmes objectifs que pour l'intérieur, en accentuant vers le point le plus important, la sécurité. Les espaces sont clos, avec des aménagements sécurisés tout en permettant aux enfants de s'épanouir.

Nous disposons de deux grandes cours :

- une cour enfance de 3 à 7 ans : avec un préau, un espace enrobé, une aire de jeux sur sol souple et un espace vert.
- une cour jeunesse de 8 à 17 ans : avec un espace enrobé et un espace vert.

Une visite des locaux aux nouvelles familles peut être organisée sur rendez-vous.

A proximité du bâtiment, nous retrouvons :

- les deux écoles (publique Jules Verne et privée La Colombe),
- le restaurant scolaire,
- la mairie,
- la médiathèque (300m),
- la salle des sports (500m).

2. Le personnel

Le personnel présent sur les différents temps d'accueils se compose de :

- une responsable de service,
- une équipe de direction (dont une adjointe de service),
- une équipe d'animation,
- une équipe d'entretien des locaux,
- le personnel technique.

L'équipe de direction :

Les directeurs ont pour missions de :

- garantir le bon fonctionnement du pôle enfance jeunesse,
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants, familles, animateurs et personnel technique ou d'entretien.
- gérer les tâches administratives et matérielles,
- être référent de leur équipe, animer et organiser les réunions et différents temps d'accueils,
- mobiliser et dynamiser l'équipe autour du projet pédagogique,
- garantir la mise en œuvre du projet pédagogique,

- assurer les relations avec les familles,
- veiller au respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sanitaires liées à l'accueil des publics.

L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation se compose :

- d'animateurs permanents : qui travaillent à l'année au sein du pôle et assurent le suivi et la continuité pour l'accueil des enfants. Ils ont une vigilance particulière sur les changements de comportements, les changements de situations et permettent aux enfants d'avoir toujours une personne à leur écoute, qu'ils connaissent (repère très important en particulier chez les plus petits).
- d'animateurs saisonniers : qui travaillent ponctuellement, aux vacances, les mercredis ou à l'accueil périscolaire. Ce sont des animateurs qui amènent de la nouveauté pour créer un équilibre dans l'accueil et les propositions de projets.

Les animateurs permanents sont diplômés (BAFA, CAP petite enfance, ou équivalence), les animateurs saisonniers sont diplômés, en cours de formation ou certains non qualifiés mais ont, au minimum, une expérience ou un attrait pour le public accueilli.

Ils ont pour missions :

- encadrer les enfants et être conscient de l'engagement important et de la responsabilité qui témoigne de la confiance accordée par les parents, les élus et les directeurs et responsables,
- assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- garantir l'application des règles de vie, de respect et d'hygiène,
- prendre en compte les besoins de l'enfant,
- être à l'écoute des enfants pour assurer leur bien-être, entendre ses choix et ses propositions,
- faire vivre le projet pédagogique,
- établir et conduire des projets d'animations dont ils sont les garants.

L'équipe d'entretien des locaux :

Ils assurent l'entretien des locaux utilisés par les différents accueils. Ils respectent les normes d'hygiène liées à l'accueil des publics. Ils font entièrement partie de l'équipe du pôle enfance jeunesse, de par leurs fonctions et relations qu'ils entretiennent avec l'équipe du Service Animation Jeunesse, leurs contacts avec les enfants et les familles. Nous veillons chaque jour à ce que les locaux soient propres, rangés et opérationnels pour que leurs missions soient efficaces. Ils sont tenus d'informer leur responsable de service de tous problèmes liés à leurs tâches, et cette dernière fera le lien avec la responsable du Service Animation Jeunesse.

Le personnel technique :

Ils interviennent, la majeure partie du temps, quand les enfants ne sont pas présents sur le bâtiment. Ils ont un accès direct à leur local sans entrer dans les locaux.

Ils assurent également l'entretien des espaces extérieurs.

Ils sont tenus d'informer leur responsable de service de tous problèmes liés à leurs tâches, et ce dernier fera le lien avec la responsable du Service Animation Jeunesse.

3. Le public

Il y a différents types de publics accueillis :

Public sur le temps scolaire :

- accueil périscolaire de 3 ans au CM2,
- accueil de loisirs périscolaire des mercredis de 3 ans à 13 ans,
- accueil libre à l'espace jeunes le mercredi après-midi du CM2 à 17 ans,
- la pause méridienne de TPS à CM2.

Public sur le temps des vacances :

- accueil de loisirs de 3 ans à 13 ans,
- espace jeunes de 10 à 17 ans.

Les enfants peuvent être accueillis avant 3 ans selon les critères suivants :

- les enfants doivent être scolarisés,
- ils doivent être propres,
- il ne doit pas y avoir de concurrence avec l'accueil des assistantes maternelles (le contrat doit donc être fini, ou pendant les congés de l'assistante maternelle, ou pendant une période occasionnelle type formation ou arrêt de travail).

Au-delà des obligations d'accueil et d'accessibilité des lieux collectifs, nous avons une réelle dynamique d'inclusion vis-à-vis de l'accueil des publics en situation de handicap, et dans les meilleures conditions. Nous estimons que cela sera bénéfique à tous.

Chaque accueil sera donc préalablement préparé, entretien avec la famille, prise de contact avec le public en question, formation des animateurs si nécessaire et mise en place de moyens humains et matériels cohérents.

4. La famille

La famille est associée au projet de nos accueils puisqu'elle est le premier partenaire éducatif de l'enfant. Elle est le pilier de construction et du développement de l'enfant. Nous souhaitons donc associer les familles lors de rencontres individuelles, de réunions d'informations, de temps de convivialité mais aussi dans la vie quotidienne de nos accueils. Les familles contribuent également à l'évaluation, aux propositions d'évolutions et à l'amélioration de nos pratiques.

Nous pouvons également solliciter des échanges individuels avec des familles à leurs demandes ou à la nôtre suivant certaines situations (enfants difficiles, contexte familiale compliqué, enfants accueillis en familles d'accueils, enfants qui nécessitent une vigilance particulière...). L'objectif est de pouvoir accueillir l'enfant dans les meilleures conditions tout en assurant la sécurité physique et affective du reste du groupe. Certaines familles peuvent également être accompagnées vers des partenaires pour échanger et trouver des solutions sur des situations difficiles ou particulières.

Un référentiel ressource a été mis en ligne sur le site d'Arc Sud Bretagne et permet de prendre contact avec de nombreux partenaires :

<https://www.arc-sud-bretagne.fr/au-quotidien/education-et-jeunesse/>

B. LE FONCTIONNEMENT

1. Le rythme

Les enfants ont des temps partagés avec les autres tranches d'âges et des temps où chaque tranche d'âge à son propre groupe/rythme.

L'objectif est de pouvoir respecter :

-le besoin de sécurité, constitué de différents besoins :

- les besoins affectifs et relationnels,
- les besoins physiologiques (alimentation, sommeil, hygiène...),
- le besoin de santé,
- le besoin de protection (physique, matérielle, affective...),

-le besoin d'expérience et d'exploration du monde,

-le besoin de règles et de limites,

-le besoin d'identité,

-le besoin d'estime et de valorisation de soi.

Dans ce sens, le projet pédagogique et les projets d'animations sont travaillés pour permettre aux différentes tranches d'âges de répondre à ses besoins. Nous essayons au maximum de conserver cette attention particulière y compris lors des sorties à l'extérieur, des journées thématiques et activités particulières.

C'est pour respecter ses différents éléments que les enfants pourront changer de tranches d'âges qu'à leur date d'anniversaire. Nous partageons cet objectif avec nos prestataires pour être accueillis dans des conditions optimales.

2. L'organisation de la journée type des enfants

L'accueil des enfants

Chaque jour, l'accueil est ouvert de 7h15 à 18h45 sur le temps scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis ou les vacances.

Le seul accueil non ouvert aux horaires suivants concerne l'Espace Jeunes (suivant la programmation pendant les vacances et les mercredis après-midi).

Temps d'accueil	Horaires temps périscolaire	Horaires temps vacances et mercredis
La garderie du matin	De 7h15 à l'entrée à l'école	7h15 à 9h00
L'accueil du matin		9h00 à 10h00
La pause méridienne	De 11h45 à 13h05 école JV	11h50 à 12h10 (accueil)
	De 12h15 à 13h20 école LC	13h30 à 14h00 (accueil)
L'accueil du soir		17h15 à 17h30
La garderie du soir	De la sortie de l'école à 18h45	17h30 à 18h45

Un animateur est présent sur les différents temps d'accueil des enfants. Il accueille la famille et l'enfant tout en s'assurant que l'enfant ait la capacité de passer une journée agréable (sécurité affective, matériel, pique-nique quand c'est nécessaire, ...). L'animateur guidera l'enfant vers une activité ou un membre de l'équipe d'animation pour prendre en charge l'enfant.

Les parents ne pourront pas entrer dans les salles d'activités et sanitaires (sauf temps de convivialité défini selon les équipes, expositions, goûters, échanges...).

Un animateur ou un directeur est toujours présent pour répondre aux questions des familles ou prendre en compte les demandes pour y apporter des réponses ultérieures.

La responsabilité de l'animateur est engagée à partir du moment où les parents confient leurs enfants à l'équipe d'encadrement. Si l'enfant attend dans la cour avant l'ouverture des locaux et la prise en charge par l'animateur, l'enfant reste sous la responsabilité des parents.

Le repas

Le temps du repas se déroule sur le restaurant scolaire.

Durant la pause méridienne du temps scolaire, les maternelles déjeunent par école dans les petites salles, c'est un service à l'assiette.

Les primaires passent au self pour se servir et débarrasser et prennent le repas dans la grande salle de restauration scolaire.

Pendant l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et l'accueil de loisirs des vacances, les enfants peuvent se mélanger entre les différentes tranches d'âges et les animateurs déjeunent dans le même espace, ils les aident si besoin et discutent avec eux. Ils s'assurent du bon déroulement du repas.

Le repas est un temps d'échange et d'interaction entre enfants et l'équipe d'animation. C'est un temps pédagogique, l'équipe a pour mission d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et l'autonomie à table. Les animateurs favorisent également la découverte alimentaire en demandant aux enfants de goûter. En aucun cas les enfants seront forcés à manger, c'est contre les valeurs éducatives.

Si des situations alertent l'équipe d'animation concernant l'alimentation ou des comportements alimentaires, de certains enfants, l'équipe de direction prendra contact avec la famille pour créer un échange et transmettre les informations.

Les menus sont confectionnés selon un plan alimentaire strict, par la responsable de restauration et un membre de l'équipe de direction. Les repas sont confectionnés sur place, à partir de produits locaux (au maximum), de saisons, en essayant de privilégier les circuits courts. Un pourcentage de produits bio ou labellisés est également mis en œuvre par l'équipe de restauration suivant les dispositions réglementaires (loi EGALIM).

Le temps calme

A la suite du repas, un temps calme est organisé pour tous. Il doit permettre aux enfants de se poser, de récupérer après la matinée et le repas, de digérer tranquillement et d'aborder la suite de la journée dans les meilleures conditions.

Les animateurs organisent ce temps selon les âges en invitant les enfants à des espaces ou activités calmes (lecture, dessin, ...) à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le temps de sieste

Les enfants de 3 à 5 ans ont un temps de sieste organisé dans la salle de sieste. Après s'être débarrassés dans les vestiaires des petits, les enfants peuvent prévoir leur doudou et chacun dispose d'un lit (avec linge propre) pour s'allonger, et, se reposer ou s'endormir.

Le dortoir dispose de stores occultants et d'une petite veilleuse.

L'animateur sera présent en permanence dans la salle de sieste pour rassurer, surveiller les enfants.

Les derniers seront réveillés entre 15h50 et 16h, pour émerger avant de prendre le goûter.

A la demande des parents ou en accord avec les parents, certains enfants ne feront pas la sieste. Ce n'est pas l'animateur ou l'enfant qui choisit, mais bien un accord entre la famille, l'enfant et l'animateur.

Le goûter

Le goûter est préparé et organisé par l'équipe d'animation avec l'aide des enfants. A partir de 16h30, chaque jour les enfants partageront un goûter unique : pain accompagné de confiture, miel, fromage ou pâte à tartiner, avec un fruit ou un yaourt.

Pour les jours de sorties ou journée thématiques, des goûters individuels seront proposés (gâteaux et compotes par exemple).

Les enfants participeront à la mise en place du goûter, au débarrassage et au nettoyage.

Activités, grands jeux, journées festives et sorties

Le projet d'animation est construit en équipe autour du projet pédagogique. Il est articulé pour répondre aux besoins des enfants tout en leur permettant une ouverture culturelle et d'esprit.

Il est varié autour d'activités manuelles, culturelles et sportives, il est rythmé par différentes sorties à la journée, à la demi-journée, de grands jeux ou de journées festives.

Des intervenants peuvent également être présents, sous la responsabilité des encadrants, pour venir animer des temps exceptionnels avec l'équipe d'animation.

Aménagement des espaces

Les espaces ont été conçus pour répondre aux besoins des enfants tout en respectant la réglementation et les préconisations suivant leurs âges. Des espaces détente, de construction ou des espaces dynamiques permettent à chacun de trouver un espace qui lui correspond tout au long de la journée et de ses envies.

C. DOSSIER FAMILLE ET REGLEMENTATION

1. Dossier famille

L'accueil des enfants s'appuie sur trois formalités obligatoires :

- la complétude d'un dossier famille (adultes et enfants),
- l'inscription : permettant d'accéder aux réservations
- les réservations.

Le dossier famille est essentiel à l'accueil de chaque famille. Il permet de renseigner l'identité des représentants légaux et des enfants. Il permet de connaître votre enfant et contribue à une meilleure prise en charge de celui-ci. Il est important de transmettre tous les éléments sanitaires le concernant (difficulté de santé, ...)

2. Règlements

Santé

L'espace infirmerie est équipé d'un lit, d'une armoire fermée à clés et d'un point d'eau. Il a été conçu en accès direct du bureau des directeurs pour permettre à l'enfant de se reposer sous la surveillance d'un adulte.

Un registre de soin permet de renseigner la nature de chaque soin prodigué pendant l'accueil, et doit obligatoirement y être inscrit.

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir, en plus des médicaments, l'ordonnance au nom de l'enfant. Les médicaments doivent être marqués au nom de l'enfant (avec son poids indiqué) et conservés dans un contenant fermant à clés.

Le projet d'accueil individualisé est un document écrit concerté avec la famille et le médecin de l'enfant qui organise les adaptations à apporter à la vie quotidienne de l'enfant dans la collectivité compte tenu de son état de santé ou de son régime alimentaire. Il comprend les prescriptions médicales et les protocoles d'urgence. Pour les enfants concernés par un PAI sous prescription médicale (allergie alimentaire, asthme...), une mise à jour annuelle est obligatoire en amont de la rentrée et nécessite l'accord signé du Maire, comme du directeur de l'école de votre enfant. Il est donc impératif de prendre contact avec le Service Animation Jeunesse pour la mise à jour du dossier chaque année.

Evacuation et incendie

Deux points de rassemblements ont été désignés et connus de tous pour permettre aux enfants et adultes de se rassembler dans un espace sécurisé en cas d'évacuation de locaux :

Pour le pôle enfance jeunesse :

Le point de rassemblement en cas d'évacuation des locaux est fixe : c'est le parvis. Sauf ordre contraire, les enfants accompagnés des animateurs devront se rendre au restaurant scolaire. Ils pourront emprunter les accès extérieurs : rue Saint Michel et parking de la mairie. L'objectif est de rassembler tous les enfants dans cet espace et si besoin aller s'isoler dans le restaurant scolaire.

Pour le restaurant scolaire :

Le point de rassemblement en cas d'évacuation des locaux est fixe : c'est la cour du pôle enfance jeunesse (coté préau et aire de jeux). Sauf ordre contraire, les enfants accompagnés des animateurs devront se rendre dans la cour du pôle enfance jeunesse. Ils pourront emprunter les accès extérieurs : parking de la mairie, rue et parvis. L'objectif est de rassembler tous les enfants dans la cour du pôle enfance jeunesse.

Le directeur de l'accueil n'est pas compté dans l'effectif d'accompagnement de l'évacuation. Son rôle consiste à téléphoner aux secours pour communiquer l'adresse exacte de l'accueil et il indiquera s'il le sait ce qui est à l'origine de l'évacuation (incendie...).